

Cachet, mail et numéro de l'établissement

Mail : _____

RNE : _____

--	--	--	--	--	--	--	--

☐ Bac professionnel Métiers de la sécurité *
Lycée Les Huisselets ou lycée Tristan Bernard

☐ CAP Agent de sécurité *
Lycée Les Huisselets

Scolarité actuelle :

3^e générale ☐3^e prépa-métiers ☐2^{de} GT ☐

Autre, préciser.....

Commission de recrutement pour l'entrée dans
les 2 formations :

Lycée Les Huisselets
8 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
25206 MONTBÉLIARD

Retour des demandes :

Le **3 mai 2024** dans votre établissement d'origine afin qu'il le transmette avant le **7 mai 2024** au lycée **Les Huisselets** pour candidater dans une ou plusieurs des 2 formations proposées.

Les candidats peuvent postuler dans les 2 formations proposées : bac pro (lycée Les Huisselets ou lycée Tristan Bernard) ou CAP (lycée Les Huisselets). Un seul dossier est à constituer. Ce dossier est à retourner à votre établissement d'origine pour le **3 mai 2024** afin qu'il soit visé par le chef d'établissement et transmis au lycée Les Huisselets avant le **7 mai 2024**. Les entretiens se dérouleront le jeudi **16 mai 2024** au lycée Les Huisselets, site Camus (impasse A. Camus à Bethoncourt). Un candidat retenu par la commission pour candidater en formation bac pro Métiers de la sécurité pourra postuler dans les 2 établissements (lycée Les Huisselets ou lycée Tristan Bernard).

N° INE : Nom : Prénom :

Date de naissance : __/__/____ Sexe : M ☐ F ☐Nom et qualité du représentant légal : Père ☐ Mère ☐ Représentant légal ☐

Adresse : Code postal :

Ville : Tel :

E-mail :@.....

Demande d'internat : Oui ☐ Non ☐

La demande d'internat à la rentrée ne constitue qu'un souhait. **Le fait de demander une place en internat ne garantit pas d'obtenir cette place à la rentrée.**

Signature de l'élève :

Signature des représentants légaux :

DÉCISION DE LA COMMISSION :

☐ Candidature recevable☐ Ne répond pas aux exigences de la formationMotivation de la décision :Remarques éventuelles :

PROCÉDURE DE RECRUTEMENT
Uniquement par votre établissement

Les dossiers de candidature sont adressés aux familles par l'intermédiaire de l'établissement d'origine.

Une procédure unique de recrutement se déroule au lycée Les Huisselets quel que soit le lieu de formation souhaité (Lycée Les Huisselets ou lycée Tristan Bernard).

Ce dossier de candidature doit impérativement être retourné dûment complété et signé à votre établissement d'origine au plus tard le **vendredi 3 mai 2024**.

Votre établissement d'origine devra le transmettre au Lycée Les Huisselets, 8 avenue de Lattre de Tassigny 25206 Montbéliard, au plus tard le **mardi 7 mai 2024**.

- Mail : lycée Les Huisselets : ce.0250067m@ac-besancon.fr

Tous les candidats seront conviés à un entretien au lycée Les Huisselets - site Camus : impasse A. Camus à Bethoncourt - le **jeudi 16 mai 2024**, permettant de présenter la formation et d'échanger avec l'équipe éducative.

Le candidat coche ci-dessous la case correspondant à sa situation :

- ☐ J'ai déjà un rendez-vous auprès du lycée Les Huisselets qui organise les entretiens.
☐ J'attends que le rendez-vous me soit communiqué.

Une commission se réunira le **mercredi 22 mai 2024** et décidera de la recevabilité des candidatures. Le résultat de cette commission vous sera communiqué par le lycée.

Si la demande de votre enfant est jugée recevable, vous saisirez directement le vœu via le service en ligne Affectation ou vous reporterez le choix de la formation sur la fiche d'aide à la saisie correspondant à son niveau scolaire.

S'il ne satisfait pas aux exigences de cette formation, il est recommandé de formuler d'autres vœux.

Un barème calculé à partir des évaluations scolaires et de l'origine scolaire de l'élève permettra de classer les candidats retenus par la commission.

En fonction des capacités d'accueil, les candidats les mieux classés seront affectés, les suivants seront classés en liste supplémentaire. Vous serez alors informé par courrier, sous couvert du chef d'établissement d'origine, des résultats définitifs de l'affectation, le **mardi 26 juin 2024**.

Pièces à joindre au dossier :

- ☐ Lettre de motivation manuscrite (préparée, rédigée et écrite par le candidat).

FICHE PÉDAGOGIQUE

<u>Nom de l'élève :</u>	<u>Prénom de l'élève :</u>
PARTIE À COMPLÉTER PAR LE PROFESSEUR PRINCIPAL :	
Matière enseignée :	
Nom et prénom : Signature :	
Motivation affichée pour cette section :	
Stages réalisés :	

Nom de l'élève : Prénom de l'élève :

Avis éventuel du psychologue de l'Éducation nationale :

VISA DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT :

Cachet et signature :

Fiche explicative sur les formations de la sécurité

Le recrutement dans ces formations est académique.

Les entretiens permettent de déterminer si les conditions énumérées ci-dessous sont réunies. Si elles le sont, le candidat est jugé apte, il peut alors postuler à la formation en inscrivant ce vœu sur sa fiche d'aide à la saisie.

Conditions à réunir :

- Être originaire de 3^e ou de 2^{de} GT : le CAP agent de sécurité est également accessible aux élèves originaires de 3^e SEGPA.
- Avoir une bonne condition physique : la pratique régulière d'un sport est souhaitable, les métiers de la sécurité nécessitant une certaine résistance physique.
- Se prévaloir d'un engagement citoyen : il est intéressant d'être préalablement engagé dans une activité citoyenne telle qu'arbitre sportif, délégué de classe, jeune sapeur-pompier. Vous devrez présenter les justificatifs de ces activités lors de cet entretien.

Déroulement de l'entretien :

L'entretien a une durée de 20 minutes.

Il permet au candidat de se présenter et d'exprimer sa motivation devant un jury composé d'enseignants et de professionnels de la sécurité. Il vise également à déterminer si le candidat a appréhendé les exigences d'une telle formation et des métiers qui y conduisent : un rapport à l'autorité maîtrisé et une adhésion aux valeurs républicaines.

Il est rappelé qu'un casier judiciaire vierge est exigé dans l'exercice de la plupart des métiers liés à la sécurité. La moralité du candidat pourra être questionnée lors de l'entretien.

Les évaluations scolaires du candidat ne sont pas prises en compte pour déterminer l'aptitude du candidat à postuler dans la formation.

Suite à cet entretien, le lycée informe la famille et l'établissement d'origine du candidat de la décision quant à l'aptitude du candidat à poursuivre dans ces formations. Si le candidat est jugé apte, il peut reporter ce vœu sur sa fiche d'aide à la saisie.

En fonction des capacités d'accueil, les mieux classés seront affectés, les suivants seront classés en liste supplémentaire. Vous serez alors informé par courrier, sous couvert du chef d'établissement d'origine, des résultats définitifs de l'affectation, le **mardi 26 juin 2024**.